

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame PAUL Delphine, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir :

Monsieur GAUCHER Alain donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame PAUL Delphine
Madame BOKSEBELD Virginie donne pouvoir à Monsieur ROUX Patrice

Absent sans pouvoir : Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame LIEGEOIS Isabelle

Date de convocation : 10 septembre 2019

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/09/2019 et affiché le compte-rendu de cette séance le 19/09/2019
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2019
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Fonds de concours communautaire pour la rénovation du parking de la salle Jean-Louis Gilbert
- Intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS pour les travaux rue de Louvière : confirmation de travaux et demande de subvention à la FUCLEM
- Remboursement de fioul à l'ancien locataire du logement du 1er étage du 10 Rue Notre-Dame
- Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2018
- Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2018
- Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
- Adhésion au dispositif « Participation Citoyenne »
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2019

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 19-27 : Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Madame le Maire rappelle qu'un agent ayant le grade de rédacteur principal de 1ère classe a été promu par promotion interne au grade d'attaché.

Il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet laissé vacant.

Madame le Maire propose sa suppression après avoir obtenu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la suppression au sein de la commune du poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 19-28: Acceptation des fonds de concours communautaire pour la réfection des enrobés du parking de la salle polyvalente J.L Gilbert

Madame le Maire rappelle que la Commune a pour projet, dans le cadre de son programme 2019 d'entretien de voirie, de procéder à la réfection du parking de la salle polyvalente.

Elle précise que le GIP Objectif Meuse via sa mesure 6.10 « Aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité » peut participer dans le cadre de cette opération.

Elle informe également que par délibération du 11 septembre 2019, la Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs a mis en place les fonds de concours de développement territorial pour les opérations d'investissement et elle a retenu le projet de réfection des enrobés du parking de la salle J.L Gilbert pour la Commune de VOID-VACON :

- Montant de l'opération (HT) : 54 342,00 €
- Subventions demandées (hors fonds de concours) : 0,00 €
- Autofinancement (hors fonds de concours): 54 342,00 €
- **Montant du fonds de concours attribué : 22 698,00 €**

Délibération n° 19-28: Acceptation des fonds de concours communautaire pour la réfection des enrobés du parking de la salle polyvalente J.L Gilbert (suite)

Elle présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée à 54 342,00 € HT:

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant en HT	% du montant total de l'opération
Travaux de réfection du parking de la salle polyvalente J.L Gilbert	54 342,00	AIDES PUBLIQUES:	22 698,00	41,77 %
		Fonds de concours communautaire par le biais du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10)	22 698,00	41,77%
		AUTOFINANCEMENT	31 644,00	58,23 %
TOTAL	54 342,00	TOTAL	54 342,00	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **valide** le plan de financement prévisionnel
- **sollicite** l'aide financière du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10) par le biais de fonds de concours communautaire.
- **se prononce** pour l'acceptation du fonds de concours de 22 698,00 euros

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 19-29: Intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS pour les travaux rue de Louvière : confirmation des travaux en 2020 et demande de subvention à la FUCLEM

Madame le maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la rue Louvière incluant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS. Elle rappelle au conseil municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

La Commune a déposé le projet de l'opération concernée en présentant un dossier à la FUCLEM (Chiffrage du projet, plan du réseau existant à dissimuler et plan du réseau projeté). Le dossier ayant été déclaré complet par la FUCLEM, il appartient maintenant au conseil municipal de confirmer sa volonté de réaliser les travaux en 2020 et de solliciter la FUCLEM pour une aide financière concernant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement concédés réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS.

Au cas où ces travaux n'auraient pas commencé en 2020, la FUCLEM se réserve le droit de sortir le dossier de la liste prévue pour le reporter sur une année ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **approuve** le dossier présenté et son mode de financement ;
- **confirme** sa volonté de réaliser les travaux au cours de l'année 2020 ;
- **accepte** que ce dossier soit retiré de la liste si les travaux n'ont pas débuté en 2020 ;
- **sollicite** une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;
- **s'engage** à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;
- **autorise** le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 19-30: Remboursement de fioul à l'ancien locataire du logement du 1^{er} étage du 10 Rue Notre-Dame

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de son arrivée dans le logement du 1^{er} étage au 10 rue Notre Dame, Mme Séverine FERRY disposait d'une cuve de fioul remplie à 64 cm. Or à leur départ, cette cuve contenait 85 cm.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser en équité la différence de la cuve, soit 100 litres. Pour se faire, la collectivité se basera sur la dernière facture de fioul payée par le locataire.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés, de rembourser la somme de 105 euros à Mme Séverine FERRY, ancien locataire du logement du 1^{er} étage du 10 Rue Notre-Dame.

Délibération n° 19-31: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport peut être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet via sa mise en ligne sur le site internet : www.services.eaufrance.fr.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Votants : 17	- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
Pour : 17	- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
Contre : 0	- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
Abstention : 0	- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site www.services.eaufrance.fr

Délibération n° 19-32: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport peut être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet via sa mise en ligne sur le site internet : www.services.eaufrance.fr.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Délibération n° 19-31: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 (suite)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site www.services.eaufrance.fr

Délibération n° 19-33: Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par des associations et des habitants pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur son territoire.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. En effet, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc

La présente convention annexée à la présente délibération encadrera la mise en place d'actions de captures puis de stérilisation visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport et de garde sont intégralement pris en charge par la commune. La fondation 30 millions d'Amis prendra en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 euros pour une ovariectomie et tatouage et 60 euros pour une castration et tatouage. La municipalité de VOID-VACON s'engage à verser à la Fondation 30 millions d'Amis une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50%, aux frais de stérilisations et de tatouages en fonction du nombre de chats recensés dans le questionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **autorise** le Maire à signer la convention pour l'année 2019 avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 19-34: Adhésion au dispositif « participation citoyenne »

Madame le Maire expose que le concept de « voisins vigilants » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.

Le dispositif vise à :

- Développer auprès des habitants de la commune de VOID-VACON une culture de la sécurité
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sureté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents ou représentés (*vote « contre » de Jean-Paul LHERITIER*) :

- **Décide** de l'adhésion de la commune au protocole de participation citoyenne.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ce protocole tripartite

Votants : 17
Pour : 16
Contre : 1
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► **Marché de Travaux** : Signature de l'avenant n°3 (plus-value de 13 496,00 € HT) avec la société COLAS concernant la création de deux cheminements piétonniers Route d'Ourches et Rue Mazelin et réfection de la voirie Rue du château. Le cumul des 3 avenants constitue une plus-value de 5 542,75 € HT faisant passer le marché de 312 649,80 à 318 192,55 € HT (+1,77%)

► **Marché de fourniture** : Achat de fournitures administratives à la société JPG pour un montant global de 171,49 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de travaux : Travaux de désencombrement du ruisseau Jacob le Boucher confié à la SAS LES CHANTIERS DU BARROIS pour un montant de 1 600,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture et pose d'un onduleur confiées à la société NEOEST pour un montant de 618,00 € HT

▶ Marché de travaux : Rénovation de l'éclairage de la passerelle confiée à la société SDEL LUMIERE CITEOS pour un montant de 6 780,00 € HT

▶ Marché de service : Diagnostics Amiante, Plomb et électricité confiée au CABINET COMPAS pour un montant de 449,00 € TTC (hors analyse amiante éventuelle : 70 €/échantillon)

▶ Marché de fourniture : Fourniture de matériels pour le service technique confiée à la société LOOTEN pour un montant de 235,20€ TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour la mairie chez RAJA pour un montant global de 299,30 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat d'un cordon pour l'aspirateur de la mairie chez PROLIANS pour un montant de 60,72 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 150 lampions pour le 13 juillet confié à l'association PYROTECHNIQUE DU GRAND EST pour un montant de 123,00 € TTC

▶ Marché de service : Contrôle de conformité du branchement de l'assainissement avant la vente de la maison d'habitation sise 3 rue Gaston Broquet confié à la SAUR pour un montant de 141,69 € HT

▶ Marché de travaux : Réparation sur la vitrine de la boucherie confiée à la société FM2C pour un montant de 270,14 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture d'une machine à glaçons pour la salle JLG confiée à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 1 092,50 € HT

▶ Marché de service : Création d'un nouveau site Internet de 15 pages pour la Mairie confiée à la société NEOEST pour un montant de 2 440,00 € HT avec option de 65,00 € HT par page supplémentaire. Forfait pour hébergement et maintenance du site pour 40 € HT/mois

▶ Marché de travaux : Travaux de voirie- Programme 2019 : Entretien de la voirie communale et réfection du parking de la salle JLG attribuée à la société EUROVIA pour un montant de 117 529,14 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture de protections murales pour la salle JLG confiée à DECASPORT SAS pour un montant de 950,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture d'un sèche-mains pour la salle JLG confiée à la SARL LHERITIER pour un montant de 244,86 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture de matériels pour les agents d'entretiens confiée à la société RAJA pour un montant de 124,19 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 appareils pièges photographiques à DECATHLON pour un montant de 433,33 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de travaux : Raccordement électrique rue du château confié à ENEDIS pour un montant de 1 077,60 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture de fleurs pour événements (décès, anniversaires.) confié à la SARL FLORIVAL pour un montant global de 490,00 € TTC depuis avril dernier

▶ Marché de travaux : Remplacement de 5 fenêtres et 9 volets de l'immeuble situé 10 rue Notre-Dame confié à la SARL HOUSSARD pour un montant de 20 527,49 € TTC

▶ Marché de service : Achat de 2 cartes SIM pour un montant global de 29,80 € TTC et souscription à 2 forfaits sans engagements à 3,99 €TTC/mois auprès de LA POSTE MOBILE

▶ Marché de fourniture : Achat de petits matériels pour le service technique à la société BERNER pour un montant de 195,78 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture et installation de deux postes supplémentaires pour la Mairie confié à la société TELMO pour un montant global de 280,00 € HT

▶ Marché de travaux : Fabrication et pose d'une porte pour la buvette du terrain de football confié à la société GENTIL pour un montant de 1 200,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 cartes SD et de piles pour un montant global de 89,02 € TTC auprès de la SARL DOURCHE FRERE

▶ Signature du bail de location de 3 ans pour l'appartement situé au RDC du 10 rue Notre-Dame à compter du 1^{er} août 2019 pour un loyer de 480 euros, avec une caution de 480 euros

▶ Signature du bail de location de 3 ans pour l'appartement situé au 1^{er} étage du 10 rue Notre-Dame à compter du 1^{er} septembre 2019 pour un loyer de 550 euros, avec une caution de 550 euros

▶ Marché de fourniture : Achat d'un kit pompe à fioul confié à la société VALENTIN pour un montant de 103,20 € TTC

▶ Marché de fourniture et travaux : Achat d'une clôture suite sinistre de l'incendie du camping-car rue de la Gare confiée à la société RONDINO pour un montant de 466,42 € HT et pose de celle-ci confiée aux COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE pour un montant de 604,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 15 nounours lors des naissances de la commune confié à la société EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES pour un montant de 312,30 € TTC

▶ Marché de travaux : Abattage de 2 chênes confié à l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS pour un montant de 573,34 € HT

▶ Marché de travaux : Remise en fonction de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame confiée à ATELIER DE FACTURES D'ORGUES pour un montant de 718,50 € HT

▶ Marché de travaux : Réparation des amortisseurs du petit camion confiée à BARROIS POIDS LOURDS SERVICE pour un montant de 246,87 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux : Installation du logiciel CAD-COM sur 2 postes informatiques supplémentaires en réseau confiée à A.GE.D.I pour un montant de 403,20 € TTC

► Marché de travaux : Installation d'un écran et changement d'un disque dur confiés à la société NEOEST pour un montant de 437,00 € HT

► Marché de fourniture : Achat de 3 conteneurs ordures ménagères confié à la société ADEQUAT pour un montant de 209,06 € HT

► Marché de service: Contrat de maintenance du standard et des postes associés confié à TELMO pour un montant de 360,00 € HT /an

► Acceptation de 1 145,70 € de la part de GROUPAMA pour le sinistre de l'incendie du camping-car, déduction faite de 250 euros de la franchise qui sera récupérée après obtention du recours

► Marché de fourniture : Achat de décorations pour le repas des aînés sur C.DISCOUNT pour un montant de 93,47 € TTC et à la SARL BADABOUM pour un montant de 100,74 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de carburant à la société HERVE COUTAREL VOYAGES du 01.01 au 31.08.2019 pour un montant global de 5 460,33 € TTC

► Marché de fourniture : Achat d'un lamier complet pour le taille haie confié à ETS VALENTIN SAS pour un montant de 136,76 € HT

► Marché de fourniture : Repas des aînés confié au Restaurant CUGNOT pour un coût unitaire de 28,00 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de raticide à la société PRIMALAB pour un montant de 289,20 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de 3 médailles communales à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 110,47 € TTC

► Marché de travaux : Assistance technique pour des travaux d'exploitation sur parcelle n°30 confié à L'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 1 557,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- Présentation des esquisses des futurs lotissements à VOID et à VACON. Validation par le Conseil Municipal de l'esquisse pour le lotissement de VACON. Pour le lotissement de VOID, il est demandé aux architectes de retravailler cette esquisse.
- Présentation du permis d'aménager de la Place Cugnot avec les modifications qui ont été effectuées par le maître d'œuvre suite aux remarques émises par l'ABF.
- Informations diverses
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2019**Délibération n° 19-27 :** Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet**Délibération n° 19-28 :** Acceptation des fonds de concours communautaire pour la réfection des enrobés du parking de la salle polyvalente J.L Gilbert**Délibération n° 19-29 :** Intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS pour les travaux rue de Louvière : confirmation des travaux en 2020 et demande de subvention à la FUCLEM**Délibération n° 19-30 :** Remboursement de fioul à l'ancien locataire du logement du 1er étage du 10 Rue Notre-Dame**Délibération n° 19-31 :** Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018**Délibération n° 19-32 :** Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018**Délibération n° 19-33 :** Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants**Délibération n° 19-34 :** Adhésion au dispositif « participation citoyenne »**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Questions et informations diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	Procuration à Sylvie ROCHON
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Delphine PAUL
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Virginie BOKSEBELD	Procuration à Patrice ROUX
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	